

**ECHOS du CONSEIL MUNICIPAL
DE MOLLANS SUR OUEZE
du 7 décembre 2009,
rédigés par les élus de « MOLLANS AUTREMENT »**

avec leurs commentaires en italique.

STATION D'EPURATION et RESEAU DE TRANSFERT :

Selon une lettre de l'administration préfectorale, lue par Monsieur le Maire en séance, la station d'épuration aurait dû être mise en conformité depuis 2005, ce qui justifierait l'urgence.

Nous avons fait observer que depuis 1992 le problème de la station était posé et depuis 2005 la mise en demeure connue. (*À qui imputer ce retard qui prive d'ailleurs la commune d'un montant de subventions disponibles à l'époque et qu'on ne retrouvera pas ?*). Selon Monsieur le Maire, la commune avait d'autres priorités ... !

Le rapport du cabinet G2C est cohérent sur le plan technique par rapport aux orientations de l'urbanisation préconisée par Monsieur le Maire, c'est-à-dire la « zone d'urbanisation de La Coste ». Mais nous estimons toujours, jusqu'à preuve du contraire, que le choix de cette zone est un mauvais choix qui, en outre, entraîne des surcoûts de l'ordre de 20 % pour le réseau de transfert.

Une station est prévue pour durer 30 ans ; or, la base retenue par le Cabinet G2C pour fixer les caractéristiques de la station nous a semblée devoir être atteinte rapidement du fait de l'accroissement important de la population résidente, surtout pendant les périodes estivales. Nous avons donc demandé d'affiner l'étude à ce sujet.

Le filtrage des boues sur un lit de sable, au besoin complété de plantations de roseaux, est séduisant ; ce, d'une part, si le terrain retenu le permet, et si, d'autre part et surtout, les boues épurées peuvent être utilisées localement. Nous avons regretté néanmoins que le Cabinet n'ait pas indiqué le coût des différentes options techniques étudiées ; seule, celle qu'il a retenu étant chiffrée.

Nous relevons que l'emplacement retenu pour la construction de la station est en zone inondable.

Nos réserves à ce sujet ne sont pas infondées, puisque désormais la préfecture exige la constitution d'un remblai jusqu'au niveau de la cote 263 m (la hauteur précise et le volume qui sera nécessaire ne nous a pas été communiqués). Nous avons signalé que sur une carte d'état-major de 1936, cette zone est précisée marécageuse ; un renforcement des fondations des ouvrages va donc s'avérer nécessaire. Ce choix entraînera donc un surcoût ; surcoût qui n'est pas estimé dans l'étude du Cabinet.

Sur le plan économique le projet soumis paraît cher : 2.100.000 € (*ce qui correspond à environ 3,5 années de ressources directes dans le budget de la commune, c'est-à-dire de la totalité des impôts perçus par la commune pendant 3 ans 1/2. C'est un investissement très lourd pour le budget de l'eau qui va nécessiter d'importants emprunts, sur 30 ans (!??) et certainement une augmentation substantielle du coût du m³ d'eau pour les Mollanaises et les Mollanais*).

En ce qui concerne le budget de fonctionnement de la commune l'alourdissement des charges directes ou indirectes n'est pas évalué à cette date, ceci s'ajoute à de nouvelles charges : médiathèque, cantine, école etc..., non évaluées à cette date. Et pourtant ces charges seront nécessaires.

Sur le plan du financement **AUCUNE ETUDE** n'a été faite à la date du Conseil. Nous ignorons la part de l'autofinancement, des emprunts (montant, durée, taux ?), des subventions éventuelles (Conseil Général, Agence de l'eau, Etat.), la part qui sera demandée au consommateur (prix de l'eau ?), l'incidence sur les impôts locaux. ? (*Quel particulier oserait se permettre de lancer des travaux sans connaître précisément les fonds dont il dispose !*)

Le coût de la station va se répercuter sur de nombreuses années obérant la capacité financière de la commune pour l'avenir (*dont le poids sera essentiellement supporté par les Conseils Municipaux qui seront élus plus tard. Il est légitime de s'étonner des choix actuels, alors que l'on ignore les ressources financières dont Mollans disposera pour construire la station !*).

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est cependant prononcé :

8 élus ont voté pour le projet proposé par Monsieur le Maire.

Les 6 élus de « Mollans Autrement » se sont prononcés contre ce projet.

CESSION A TITRE GRATUIT :

Monsieur Yves ROUX a proposé au Conseil de céder gratuitement à la commune la parcelle 490, dont il est propriétaire, pour la construction de la station d'épuration.

Cette cession a été acceptée par le Conseil – 7 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote)-6 abstentions

FINANCEMENT DE LA SALLE INFORMATIQUE DE L'ECOLE :

Le financement de cette salle a été sollicité dans le cadre de la rénovation de l'école.

SDED : RENFORCEMENT DU RESEAU D'ELECTRICITE :

Ce renforcement concerne la rue Gachieux, 80m environ, et ne devrait entraîner aucun coût pour la commune.

Le Conseil a donné son accord à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDIT :

Les sommes prévues pour les points de collecte des ordures ménagères sont insuffisantes, le Conseil autorise un virement de 7 000 € au profit du compte.

En ce qui concerne la vente d'une parcelle communale, le Conseil a demandé à Monsieur le Maire de revoir l'évaluation faite par le Receveur des Finances, le montant communiqué, en plus value, paraissant infondé.

QUESTIONS DIVERSES :

Nous avons demandé pour le prochain conseil de faire le point sur les instances judiciaires en cours compte tenu des possibles incidences financières pour la commune.

Une première évaluation permet d'affirmer que le coût des futurs logements communaux (Poste et Ecole) sera inférieur aux estimations. A préciser ultérieurement.